



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 novembre 2025

Délibération n° 2025/106

OBJET : Approbation de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de FALLERON et la Communauté de communes Vie et Boulogne - Friche / Moulin de Gatebourse

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser des programmes de logements approuvée par le Conseil d'Administration du 27 novembre 2018,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 29 novembre 2023,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière entre la commune de FALLERON, la Communauté de communes Vie et Boulogne et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation de programmes de logements, EcoQuartier et friche cœur de bourg,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

La Présidente du Conseil d'administration



Leslie GAILLARD

Vu et approuvé le 27 novembre 2025

Le Préfet de la Vendée PATE
Courrier arrivé le

01 DEC. 2025.